



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION INTER RÉGIONALE DE
LA PROTECTION JUDICIAIRE
DE LA JEUNESSE GRAND-OUEST

#2

Tous en forme !

L'ACCÈS AUX DROITS

LA SANTÉ À LA PJJ EN GRAND-OUEST | SEPTEMBRE 2023



Samuel VERON

Directeur interrégional Grand-Ouest

Après la création, en 2022, d'une revue traitant des pratiques de promotion de la santé et centrée sur les compétences psychosociales, les conseillers techniques en promotion de la santé de la direction des missions éducatives « Grand Ouest » ont souhaité témoigner de la mobilisation des professionnels autour de l'accès aux droits des jeunes bénéficiaires. Ce sujet est fondamental pour des mineurs et leur famille parfois ignorants de leurs droits ou tentés par le renoncement. Cette composante des missions de protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) est aussi complexe qu'essentielle pour l'insertion sociale des jeunes confiés. Les professionnels de la PJJ ne sont pas seuls à agir dans ce sens et la richesse des actions présentées dans cette revue me donne l'occasion de saluer les services de l'Etat et les partenaires qui contribuent à l'effort d'insertion au travers de la promotion de la santé.

L'accès aux droits en général et à la santé en particulier fait partie des effets majeurs que cherchent à produire les acteurs de la protection de l'enfance. La santé est un déterminant d'insertion, elle fait partie des droits fondamentaux des mineurs et soutien un travail d'insertion durable, corollaire à la recherche de renoncement au passage à l'acte délinquant.

Les exemples d'actions inspirantes disent l'engagement des professionnels pour le service rendu aux publics. Je remercie les jeunes, les professionnels de la PJJ et les partenaires d'avoir accepté de partager leurs projets et leurs expériences.

Bonne lecture à tous.

01.

La santé, on en parle !

p.4 >

Améliorer l'accès aux droits des jeunes, de quoi parle-t-on ?

- **A. Parole à M. Eric DELEMAR**, Défenseur des droits de l'enfant p.5
- **B. Echanges avec Mme Pascale PETIT-SENECHAL**, sociologue à l'EHESP p.9
- **C. L'accès aux droits au cœur de la méthodologie de promotion de la santé** p.12

La santé, on agit !

02.

p.14 >

L'accès aux droits en action

- **A. Parce que la culture aussi est un droit !** p.15 >
Illustrations dans la Manche
 - 1. Parcours d'accès à la culture à l'UEMO de Coutances p.15
 - 2. La lecture comme support pour l'accompagnement éducatif à l'UEMO de Cherbourg p.18
- **B. Accéder aux soins, ça s'accompagne :** p.21 >
Illustrations en territoire Seine-Maritime Eure
 - 1. L'accès aux droits, un incontournable dans l'accompagnement, témoignage d'une assistante de service social p.21
 - 2. Des plateformes numériques au service de l'accès aux soins p.24
- **C. Sport et santé à l'unité éducative d'hébergement collectif de La Roche-sur-Yon** p.27 >
 - 1. La convention entre la ville et la PJJ pour l'accès des jeunes du foyer au centre municipal de santé p.27
 - 2. Agir pour une pratique physique partagée p.29
- **D. Les partenaires, des ressources pour permettre l'accès aux droits :** p.31 >
Illustrations en Ile-et-Vilaine
 - 1. Le roadshow de l'Assurance Maladie p.31
 - 2. Fresque participative à Saint Malo : l'art pour illustrer la métamorphose p.33
- **E. Accompagner le droit à l'expression au CER de COMBRIT** p.35 >
- **F. Quand la boxe se fait partage : séances de coaching Muay Thai par Kévin FLEURY à l'UEAJ du Mans** p.38 >

03.

Innovation !

p.42 >

- « Santé protégée », quand l'équité demande plus !
 Un projet ambitieux de réduction des inégalités en santé

04.

Sur qui s'appuyer pour aller plus loin ?

p.47 >

La santé, on en parle !

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS DES JEUNES, DE QUOI PARLE-T-ON ?



Fresque réalisée avec les jeunes de l'unité éducative d'activité de jours de Lorient.

Renforcer l'accès aux droits pour les jeunes accompagnés par la PJJ est une noble cause, et chacun, en tant que professionnel, se sent concerné par l'enjeu. Mais comment s'en saisir ? Et quelle connaissance avons-nous du sujet ?

Afin de débiter la revue, nous avons sollicité M. DELEMAR, Défenseur des droits de l'enfant et Mme PETIT-SENECHAL, enseignante à l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP). Ils nous partagent leur expertise et leur engagement. Les Conseillers techniques en promotion de la santé de l'interrégion se sont mobilisés pour formaliser,

en conclusion de cette partie, des pistes d'action pour améliorer l'accès aux droits des jeunes à partir des 5 axes de la promotion de la santé.

A.



Parole à Monsieur Éric DELEMAR, Défenseur des droits des enfants

Echange avec Eric DELEMAR, Défenseur des enfants et adjoint de la Défenseure des droits, en charge de la défense et de la promotion des droits de l'enfant. L'occasion de découvrir ses missions et de partager avec lui les enjeux actuels d'accès aux droits pour les mineurs.

Pouvez-vous nous expliquer, en quelques mots, vos missions en tant que Défenseur des enfants ?

Mon rôle est de m'assurer du respect de l'intérêt supérieur de l'enfant, posé par la Convention internationale des droits de l'enfant et du respect de ses droits : droit d'être protégé contre toutes les formes de violences, droit à l'éducation, à la santé, à la justice...

Le Défenseur des enfants, institution qui existait depuis 2000, a rejoint, avec trois autres institutions,

le Défenseur des droits en 2011. Le Défenseur des enfants devient alors un des adjoints du Défenseur des droits. Il est important pour les enfants qu'ils aient un défenseur, qu'ils aient connaissance de leurs droits, et que petit être humain ne veut pas dire petit droit.

Le nombre de saisines concernant les mineurs ne fait qu'augmenter chaque année. Dans la plupart des cas, le simple fait d'entamer un premier contact avec les institutions ou structures mises en cause permet de régler la situation, mais il est parfois nécessaire d'aller plus loin et de d'utiliser les forts pouvoirs de l'enquête de l'institution pour rétablir l'enfant dans ses droits.

Quels sont les sujets principaux sur lesquels vous êtes saisis ?

Il y a des thématiques récurrentes dans les saisines concernant les atteintes aux droits des enfants : inexécution des mesures de protection de l'enfance, non accès à l'éducation du fait d'un handicap, de situation de pauvreté, je pense notamment aux enfants qui vivent dans des bidonvilles, à la rue ou dans des hôtels sociaux. Et leurs conséquences sur l'ensemble de l'accès à la santé, à la cantine scolaire et aux activités extra-scolaires. Des enfants subissent également des discriminations ou encore des violences ordinaires des adultes sur les enfants, et particulièrement les tout-petits.



[<https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rae-2122-num-accessible.pdf>]



Affiche réalisée au STEMO de CAEN dans le cadre du 30^{ème} anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant.

Ce sont majoritairement les parents qui nous saisissent, et plus spécifiquement les mamans. Nous sommes également saisis par de services de santé, du social et du médico-social, et même récemment de magistrats. Chaque année, nous rédigeons un rapport sur une thématique particulière, en donnant directement la parole aux jeunes, dans le cadre d'ateliers consultatifs et participatifs. En 2022, nous avons choisi de travailler sur la vie privée, car la reconnaissance de ce droit par les enfants et les adultes ne va pas toujours de soi. Pourtant, il peut impacter leur estime de soi, et a donc un rôle central dans le bon développement de l'enfant. Par exemple, dans ce rapport, nous évoquons la question des sanitaires dans les lieux d'accueil des enfants, et notamment les écoles où ces espaces sont parfois vétustes et inadaptés. Mais cette question se pose aussi dans les lieux d'hébergement et de placement, à la PJJ ou ailleurs.

Comment saisir le défenseur des droits ?
Toute personne peut agir :

En rencontrant un des 570 délégués sur le territoire

Au 09.69.39.00.00

Défenseur des droits
Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 07

Par formulaire en ligne

[<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R20689>]

La convention internationale des droits de l'enfant reconnaît des droits sociaux, économiques, civils, culturels et politiques, comment s'articulent-ils entre eux ?

Il est important de garder à l'esprit qu'il existe une interdépendance et une indissociabilité de ces différents droits entre eux : ainsi, un enfant en situation de grande précarité aura des difficultés à accéder à l'ensemble de ses droits : droit à l'éducation, à la santé, à la protection de sa vie privée. C'est pour cela qu'il est indispensable d'avoir une vision globale lors de la prise en charge par tous les acteurs concernés, et de veiller au respect de l'ensemble des besoins du jeune.

Avez-vous des préoccupations spécifiques concernant le public pris en charge par la PJJ ?

Concernant la mise en œuvre du Code de la Justice Pénale des mineurs (CJPM), il existe des impacts positifs. Les délais de jugements sont raccourcis et moins de jeunes sont en détention provisoire. Pour autant, si nous sommes passés de 900 à 600 mineurs incarcérés au moment où je vous parle, le nombre total de jeunes incarcérés sur une année augmente. On incarcère moins longtemps, mais plus souvent... L'enjeu est de pouvoir donner les moyens aux éducateurs de la PJJ de lutter contre la récidive et de préparer l'insertion des jeunes.

Nous avons de réelles interrogations sur la mise en œuvre du CJPM, notamment sur les modalités d'audience. Il apparaît que l'audience unique, qui est censée être l'exception, représente 50% des audiences dans certaines juridictions. Pour les procédures dites plus « classiques », séquencées en deux temps, le juge d'examen de la culpabilité n'est pas toujours celui qui prononce la sanction neuf mois plus tard. On perd ainsi le principe de continuité qui faisait l'esprit de l'ordonnance de 45.

Par ailleurs, nous recevons environ une **centaine de saisines par an concernant des jeunes pris en charge par la PJJ**. Les thématiques les plus récurrentes concernent les violences dans les lieux de placement et l'accès à l'éducation en détention.

J'ai eu la chance de pouvoir échanger directement avec certains adolescents suivis au pénal, et j'ai pu me rendre compte qu'ils avaient tendance à nier leurs propres droits en raison de leur statut de « délinquant ». Notamment en détention, le fait d'être privé de liberté justifiait pour eux la privation d'autres droits. Cela doit nous alerter. Il ne faut pas oublier le premier prérequis pour demander l'application de ses droits : il s'agit de commencer par les connaître. Informer les enfants, les adolescents, sur leurs droits est une étape essentielle. Les accompagner dans la connaissance de leurs droits est un travail à part entière.

C'est dans cet objectif de promotion des droits de l'enfant que les « ambassadeurs des droits » ont été créés ?

Oui, depuis plusieurs années, un programme permet effectivement à de "jeunes ambassadeurs des droits" (JADE) de sensibiliser les enfants sur leurs droits. Pour la première fois, en 2023, ces ambassadeurs, en service civique, se sont rendus dans 5 établissements pénitentiaires pour mineurs. Cette démarche d'éducation par les pairs est importante pour les adolescents qui ont ainsi plus de facilités à prendre la parole.

Identifiez-vous des difficultés organisationnelles d'accès aux droits sur lesquelles les professionnels peuvent agir ?

On constate des difficultés par rapport à **des droits fortement sectorisés**. C'est le cas pour la santé, en particulier la santé mentale. Et cela impacte encore davantage les publics précaires. De ce point de vue, la reconnaissance des équipes mobiles comme des dispositifs pérennes est une nécessité.

Par ailleurs, la **dématérialisation des démarches administratives** est un sujet à travailler pour les professionnels. On pense souvent à tort que se sont uniquement les personnes âgées qui sont pénalisées par cette dématérialisation, parce que les jeunes sont plus à l'aise avec internet et les outils numériques. Mais la dématérialisation des démarches administratives est l'une des causes principales de saisine de l'institution en 2022, et cela touche l'ensemble de la population.

Beaucoup de gens abandonnent les démarches lorsqu'elles sont uniquement en ligne, pour diverses raisons : ils n'ont pas forcément d'ordinateur, ils

habitent dans une zone blanche, l'absence de contact humain rend les recours plus difficiles etc. C'est un réel enjeu, et il devient indispensable de former les professionnels du social à ces questions afin qu'ils soient capables d'accompagner leurs publics au mieux dans leurs démarches.

Dans le cadre du prochain rapport du défenseur des enfants, nous avons entendu parler d'une consultation des mineurs incarcérés.

Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ?

Le rapport 2023 sera consacré à l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture, en lien avec la sortie de la crise sanitaire et l'augmentation de la sédentarité et du temps passé devant les écrans dans l'ensemble de la population, et particulièrement chez les plus jeunes. Nous avons à cœur de donner la parole aux jeunes en situation de fragilité, et cette année nous avons décidé d'aller échanger de ce sujet avec des jeunes incarcérés dans deux quartiers mineurs. Il est important de créer des espaces de parole dans les lieux de détention.


Pour conclure, avez-vous un message que vous souhaiteriez transmettre aux professionnels de la PJJ ?

Oui, je tiens à leur adresser tout mon soutien et celui de la Défenseure des droits. J'ai moi-même été éducatrice, et je sais que vous vivez au quotidien le morcellement et la fragmentation des politiques publiques. Il faut créer une vraie culture des politiques publiques destinées aux enfants. Votre rôle dans l'accompagnement, l'éducation, le partage de la vie quotidienne avec les adolescents, est fondamental


pour leur apprendre à coopérer ensemble, pour leur développement et leur avenir. J'insiste sur l'importance des moments d'échange avec les adolescents. Ces moments où vous leur donnez la possibilité de s'exprimer, de réfléchir, d'échanger avec des adultes et entre pairs, de grandir. Ce sont ces moments qui font la beauté de ce métier.

Pour aller plus loin :

Le rapport d'activités du Défenseur des droits 2022

 [https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/ddd_rapport-annuel-2022_20230328.pdf]

Le rapport du Défenseur des droits 2022 consacré aux droits des enfants

 [<https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rae-2122-num-accessible.pdf>]



B.
Échanges avec M^{me} Pascale PETIT-SENECHAL, sociologue à l'EHESP

Pascale PETIT-SENECHAL est enseignante, experte en politiques sociales à l'EHESP et ancienne directrice d'un service de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale². Elle nous présente la notion d'accès aux droits et ses enjeux pour les adolescents.

Pouvez-vous nous expliquer, en quelques mots, ce qu'est l'accès aux droits ?

L'accès aux droits est une notion mouvante et complexe. Le Ministère de la Justice la définit comme

« la possibilité pour toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son niveau de vie ou le lieu où elle habite, de pouvoir, en dehors de tout procès, connaître ses droits et obligations et être informée sur les moyens de les faire valoir et de les exécuter ».

2. Actuelle DRAJES

À la fin des années 90, on a assisté à un changement de paradigme sur l'accès aux droits. Avant, on créait des droits spécifiques liés à une catégorie de personnes. Maintenant, l'objectif est de faire en sorte que chaque personne, avec ses difficultés individuelles, ait un accompagnement vers le droit commun. L'enjeu est de taille.

Est-ce qu'il existe un périmètre défini de l'accès aux droits, ou un texte qui liste les différents droits dont chacun peut bénéficier ?

Non, il n'existe pas de liste. Le périmètre de l'accès aux droits rejoint les droits humains fondamentaux. On pense souvent au droit à la santé, au logement, mais l'accès aux droits touche tous les champs de la vie sociale : il y a également le droit à l'éducation, à la culture... Ces droits sont interdépendants, c'est bien l'accès à l'ensemble de ces droits qui importe.

Pouvez-vous nous expliquer la notion de « non-recours aux droits » ?

Partons d'une évidence : ce n'est pas parce qu'on crée une politique publique qu'elle va nécessairement toucher l'ensemble de ses bénéficiaires. On parlera de « non-recours » lorsqu'une personne éligible à une prestation, un droit ou un service, ne le perçoit pas.

Cela peut être dû à de multiples raisons, qui dépendent parfois de l'institution, parfois de la personne elle-même et du contexte, etc. L'ODENORE (Observatoire des non-recours aux droits et services) les regroupe en 4 grandes catégories :

- La **non-connaissance** : l'offre n'est pas connue de son bénéficiaire,
- La **non-demande** : l'offre est connue mais n'est pas demandée,
- La **non-réception** : l'offre est connue, demandée mais n'est pas accordée,
- La **non-proposition** : l'offre n'est pas proposée par les prestataires.

Le public jeune, qui nous intéresse tout particulièrement, est-il également touché par le « non-recours » ?

Oui, il s'agit même d'un public particulièrement vulnérable, et chacun doit prendre la mesure de la situation.

En 2020, 24 % des jeunes de 18 à 30 ans affirment avoir été en situation de « non-recours » dans l'année et 33 % déclarent ne pas savoir s'ils ont bénéficié de toutes les aides auxquelles ils pouvaient prétendre.

Une récente enquête menée par Benjamin VIAL³ met en avant 3 raisons principales au « non-recours » chez les jeunes :

- Tout d'abord, les jeunes considèrent qu'ils **manquent de connaissance** sur les dispositifs existants et **d'éducation** face à la complexité administrative des démarches.
- La deuxième raison est le **manque de confiance** à l'égard des institutions. C'est le cas pour des jeunes qui ont eux-mêmes été confrontés individuellement ou familialement à des difficultés dans leur parcours,

et qui perpétuent ce schéma de défiance. Il peut également s'agir de jeunes qui veulent prouver qu'ils peuvent s'en sortir seuls.

- Enfin, la dernière raison du « non-recours » est la **précarité économique** des jeunes sur le marché de l'emploi. Ainsi, les plus précaires ne sont pas ceux qui bénéficient le plus des aides publiques, notamment parce que certaines d'entre elles dépendent de la construction d'un projet professionnel. Par exemple, l'octroi d'une allocation financière dans le cadre du « contrat d'engagement jeune » (CEJ) nécessite en contrepartie un fort engagement que certaines personnes ne sont pas en mesure d'assumer⁴.


Face à ces constats, que peut-on faire ?

Malgré un taux de non-recours important, la grande majorité des jeunes continuent de formuler des attentes à l'égard des pouvoirs publics. Pour ces jeunes, et également pour ceux qui n'ont plus d'attente, votre rôle est important. Votre position au côté des mineurs peut vous permettre de les accompagner efficacement vers les partenaires⁵ qui dispensent les aides, de jouer un rôle de médiateur pour retisser un lien de confiance.

Travailler avec les partenaires localement va également vous permettre d'aller chercher les ressources nécessaires pour accompagner le jeune. Les dispositifs changent rapidement, il est indispensable de se tenir informé pour aider les jeunes à faire les choix judicieux.

Une piste pour agir vous paraît particulièrement importante ?


Sans conteste la **question de la fracture numérique est à travailler**. Aujourd'hui, de plus en plus de démarches se font en ligne, et il ne faut pas se fourvoyer sur l'habileté des adolescents à maîtriser cette technologie. Ils ont besoin d'être accompagnés vers une plus grande maîtrise de l'espace numérique pour accéder aux différents droits tout au long de leur vie.



Pour aller plus loin :

LAFORE Robert, « L'accès aux droits, de quoi parle-t-on ? » Regards, 2014/2 (N°46), p. 21-32.
 BRICE MANSENCAL Lucie, COULANGE Manon, MAES Colette, MÜLLER Jörg (CREDOC) « Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2020 », avec la collaboration de BAILLET Julie, GUISSÉ Nelly, HOIBIAN Sandra (CREDOC), INJEP - Notes & rapports / rapport d'étude, 2020.
 VIAL Benjamin, « Les raisons du non-recours des jeunes à l'aide publique et leurs attentes concernant l'accès aux droits sociaux », Regards, 2021/1 (N° 59), p. 151-162.
 WARIN Philippe, « Le non-recours : définition et typologies. Actualisé en décembre 2016 » Working Paper #1, 2010.

ODENORE - Université Grenoble Alpes - Accueil (msh-alpes.fr)

 [<https://odenore.msh-alpes.fr/>]

3. VIAL Benjamin, « Les raisons du non-recours des jeunes à l'aide publique et leurs attentes concernant l'accès aux droits sociaux », Regards, 2021/1 (N° 59), p. 151-162.

4. D'où la mise en œuvre, depuis mars 2022, du volet « jeunes en rupture » du contrat d'engagement jeune.
 5. Pour en savoir plus sur les partenaires à mobiliser, rendez-vous en partie 4 : Sur qui s'appuyer pour aller plus loin ?

L'accès aux droits au cœur de la méthodologie de promotion de la santé



Depuis 2013, la PJJ s'est engagée dans une démarche de promotion de la santé en agissant à partir des 5 axes de la promotion de la santé définis par l'Organisation mondiale de la santé.

Les conseillers techniques en promotion de la santé ont mobilisé cette méthodologie pour répertorier dans le tableau ci-dessous des pistes d'action en faveur de l'accès aux droits des jeunes.

AXES DE PROMOTION DE LA SANTE

- AXE 1**
Mettre en place des politiques positives pour la santé
- AXE 2**
Créer un environnement favorable
- AXE 3**
Favoriser la participation
- AXE 4**
Développer les aptitudes individuelles
- AXE 5**
Optimiser le recours aux soins et à la prévention

PISTES D'ACTIONS (formulées a partir du cadrage opérationnel « PJJ PROMOTRICE DE SANTE » 2013)

- S'accorder sur une définition et un périmètre de l'accès aux droits
- Inscrire l'accès aux droits comme un élément à part entière de tout projet éducatif
- Intégrer la question de l'accès aux droits dans les documents d'accueil et les outils de prise en charge
- Former les professionnels sur les questions d'accès aux droits et leur mettre à disposition les outils adaptés
- Développer des actions « d'aller-vers » pour l'accès au droit commun (faire venir les partenaires sur les services et établissements PJJ et accompagner les jeunes sur les sites des partenaires)
- Renforcer l'information des jeunes sur leurs droits (flyers, affiches, livrets d'accueil...)
- Investir les parents comme ressources
- Travailler l'autonomisation des jeunes dans leurs démarches d'accès aux droits
- Soutenir le développement des compétences psychosociales comme levier d'accès aux droits (estime de soi / communication efficace / savoir demander de l'aide)
- Développer les partenariats autour de l'accès aux droits (CPAM, Mission Locale, ...)
- Préparer les jeunes et leurs parents aux démarches à envisager au-delà de la mesure
- Jouer le rôle d'intermédiaire / de médiateur entre les jeunes et les différentes institutions pour (re)créer le lien (culturelles, sportives, Education Nationale...)

La santé, on agit !

L'ACCÈS AUX DROITS EN ACTION



Fresque réalisée avec les jeunes du Centre éducatif fermé de Gévezé.

Les personnels de la DIRGO-PJJ sont engagés au quotidien dans l'accès aux droits des jeunes confiés. Nous vous proposons de découvrir des exemples d'accompagnement éducatif à l'accès aux droits, sur chaque territoire de l'interrégion grand-ouest. Un grand merci aux professionnels et aux jeunes qui ont accepté de partager leurs expériences en interviews !

A.

Parce que la culture aussi est un droit ! Illustrations dans la Manche

Le protocole culture-justice 2021-2024 affirme l'ambition de « corriger les inégalités d'accès à la culture ». Des professionnels PJJ et des partenaires de Coutances et de Cherbourg ont accepté de croiser leurs regards autour de cette démarche, à partir de deux pratiques singulières. Il en ressort une expertise où découverte artistique et accompagnement éducatif se mêlent et se renforcent.

1. Parcours d'accès à la culture à l'UEMO de Coutances

Témoignages à Coutances de Sabine HUGEL (responsable d'unité), Esther PILLARD (éducatrice), et Marie-Laure SCARMUZZINO (chargée des actions et de la médiation culturelle au théâtre de Coutances)

Comment organisez-vous cet accès à la culture pour les jeunes de l'UEMO de Coutances ?

Avec l'expérience, c'est un « parcours » qui se travaille pour permettre aux jeunes un accès à la culture. Il se décline en plusieurs étapes autour d'une création théâtrale : accompagnement à des spectacles, rencontres avec des artistes et stage de création avec une ou un metteur en scène. L'ordre des activités n'est pas toujours le même, mais la réalisation du stage de 3 à 5 jours est essentielle. Les jeunes et les professionnels sont accueillis au sein du théâtre de Coutances pour travailler, expérimenter et rire ensemble. Lors de la dernière demi-journée, une restitution est parfois organisée auprès d'un public choisi : les personnes que les jeunes souhaitent inviter, des collègues de la PJJ et du théâtre. Une restitution « en toute bienveillance ».

Pour vous, quels sont les points saillants pour faciliter l'accès à la culture pour les jeunes ?

FAIRE AVEC LES JEUNES, CHANGER DE POSTURE

Cela change la relation. Pour qu'ils s'autorisent à jouer, nous devenons acteurs avec eux, nous sommes impliquées comme eux. Et lorsque la consigne du metteur en scène semble difficile, nous sommes les premières à nous jeter à l'eau et à en rire ! Souvent les jeunes ont de l'appréhension face à la pratique artistique, nous devenons alors médiatrices. Parfois on leur dit : « tu viens, je suis avec toi. » Nous changeons de posture, et eux aussi, ils ne sont pas ce qu'ils donnent à voir habituellement. « L'éducateur donne aussi de soi, et cela va permettre au jeune de s'impliquer. Il y a un engagement mutuel ».



GÉRER L'ACCÈS, C'EST AUSSI GÉRER LA LOGISTIQUE

Ce n'est pas anodin : accompagner les jeunes vers cette démarche artistique, cela nécessite d'aller les chercher chez eux lorsqu'ils sont loin, les motiver dans la voiture, partager les repas, les ramener le soir après l'activité, se souvenir des bons moments et les encourager. Il ne faut pas compter les heures.



ACCOMPAGNER, SÉCURISER ET SE FAIRE PLAISIR

Pendant le stage, nous vivons en immersion de plusieurs jours. Le maître mot est la bienveillance. Le théâtre nous accueille comme des rois, avec des gâteaux, un rituel le matin etc. L'accueil dans cet environnement culturel a beaucoup d'importance et il fonctionne aussi parce que chacun a son rôle entre artiste et éducatrice PJJ. Ainsi, il arrive qu'un jeune, au travers de l'activité artistique, exprime des émotions ou un événement fort : la connaissance entre partenaires fait que d'un regard on sait que les choses vont se gérer et nous accompagnons le jeune de façon sécurisée. L'approche artistique est une approche d'émotions.



PÉDAGOGIE DU DÉTOUR ET EXIGENCE CULTURELLE

Le partenariat avec le théâtre de Coutances permet de se centrer sur l'approche artistique, avec une qualité professionnelle offerte aux adolescents. D'expérience, partir dans l'imaginaire grâce à des propositions artistiques décalées, comme le théâtre d'objet⁶ par exemple, permet une plus grande implication des jeunes. Ils n'ont pas envie d'être stigmatisés par des choix de spectacles qui "colleraient" trop à leurs problématiques.

Tous les professionnels ne se lancent pas dans l'aventure, alors pourquoi vous ?

Peut-être parce qu'on parle mieux, on motive mieux, sur ce qui nous touche. La mobilisation nécessaire pour faire vivre ces projets trouve sa source dans un attrait personnel pour le théâtre. Dans la posture de médiation culturelle, il est aussi question de « passage de relais ».

S'il y avait un souvenir particulier à partager, ce serait lequel ?

« Il y en a beaucoup, il est difficile de choisir. Je me souviens d'un jeune qui a participé comme bénévole au festival "jazz sous les pommiers". Il n'avait jamais entendu ce type de musique, il a trouvé ça fantastique. Le voir assister aux concerts, voir son écoute, c'était très beau. Nous mettons un point d'honneur à ce que les jeunes PJJ soient accueillis comme tous les bénévoles : ils viennent chercher leur badge comme tout le monde, ils mangent au self avec bénévoles et artistes etc. C'est aussi intéressant parce que cela change le regard que portent les jeunes sur le bénévolat : ils se rendent compte de tout ce qu'apporte ce type d'engagement. Et on a gagné, lorsque l'ado nous demande à la fin "je peux revenir l'année prochaine ?" »

6. Le théâtre d'objets est un genre théâtral où des objets sont détournés de leur usage quotidien pour devenir des objets poétiques.

2. La lecture comme support pour l'accompagnement éducatif à l'UEMO de Cherbourg

Une bibliothèque a été installée dans la salle d'attente de l'UEMO de Cherbourg. Plus qu'un moyen de passer le temps en attendant le début d'un rendez-vous, cet espace s'inscrit dans l'accompagnement éducatif.

Témoignages de Nicolas LEMONNIER (responsable d'unité), Domitille FERNAGU (éducatrice), Jean-François TOURAINE (assistant de service sociale) et Anne-Laure VERIEN (libraire).

Est-ce que vous pouvez nous raconter l'origine de ce projet d'installer une bibliothèque à l'UEMO ?

Le projet est né un peu par hasard, en 2021. Jean-François, assistant de service social, entend parler du partenariat culture-justice porté par « Normandie Livre et Lecture » dans plusieurs structures PJJ normandes. Le bilan de ce partenariat a lieu en novembre, et c'est alors qu'il rencontre les deux partenaires qui vont permettre à ce projet de voir le jour : Mathilde BESNARD, chargé de mission culture-justice chez « Normandie Livre et Lecture », et Anne-Laure VERIEN, de la librairie aux Schistes bleus.

C'est le début de l'aventure : un reliquat de financement de 2021 permet d'acheter les premiers livres. Ensuite, d'autres livres sont achetés et l'espace d'accueil aménagé pour être plus accueillant. Depuis, des fauteuils, des étagères et des présentoirs pour les livres ont été installés, Anne-Laure a fourni des affiches pour décorer. Avec peu de moyens, l'accueil est devenu un espace bien plus agréable.



Comment avez-vous fait le choix des livres ? Est-ce que vous allez mobiliser les jeunes pour renouveler l'offre ?

Anne-Laure a prêté une première sélection de livres, ce qui a permis de les feuilleter en équipe avant de faire notre choix définitif. Ce qui est vraiment intéressant dans ce projet c'est qu'il a une dimension collective : tout le monde s'est pris au jeu, que ce soit dans le choix des livres ou dans l'aménagement de l'espace.

Pour ce qui est du renouvellement, il faudra penser car les tendances changent rapidement. Globalement, nous avons compris ce qui fonctionnait : les BDs, les mangas, les livres en lien avec l'univers des jeux vidéo et des séries, ce sont des livres qui plaisent aux jeunes. Les livres pour les plus petits sont très souvent empruntés aussi.

Pour l'instant, les jeunes ne sont pas consultés de manière systématique sur le choix des livres, mais lorsque le sujet vient sur la table, nous leur demandons ce qu'ils aimeraient lire.

Est-ce que les livres sont empruntés par les jeunes et leurs familles ?

Les familles sont surprises qu'il y ait des livres dans l'accueil. Quand on arrive dans des locaux de la PJJ, c'est souvent pour des suivis difficiles, et le fait qu'il y ait cet espace, ça change quelque chose, ça apporte un côté plus chaleureux, moins institutionnel.

Les plus jeunes vont vers les livres assez spontanément, et lorsqu'on les voit feuilleter un livre en salle d'attente, nous leur proposons de l'emmener chez lui pour le lire. Nous avons mis en place un système d'emprunt pour les emprunts mais nous ne veillons pas à ce qu'il soit systématiquement rempli, et pour l'instant ça fonctionne très bien comme ça.

Comment utilisez-vous les livres dans l'accompagnement éducatif des jeunes ?

Les livres donnent une toute autre dimension à l'accompagnement. Quand on voit qu'ils lisent avant le rendez-vous, ou qu'ils traînent après pour feuilleter des livres, cela permet de donner une nouvelle teinte à la relation, de commencer ou de finir l'entretien sur un sujet plus léger.

Domitille utilise beaucoup les livres dans le cadre des mesures d'investigation : suivant les livres que vont choisir les enfants, et la réaction des familles, on peut en tirer une mine d'informations, qui nous donne des pistes de travail.

Quelles sont, selon vous, les facteurs de réussite de ce projet ? Et les éventuels freins ?

Les freins, il n'y en a pas vraiment, à part le fait de ne pas savoir que c'est possible ! Nous n'avons pas mobilisé un gros budget, l'aménagement de l'espace s'est fait principalement grâce à des meubles de récupération.

Pour les facteurs de réussite, c'est clairement d'avoir un partenariat souple et de confiance. Mathilde nous a beaucoup aidé : on lui a présenté notre projet, et ensuite tout s'est enchaîné facilement, on n'a pas eu de longs dossiers à remplir, seulement quelques échanges de mails pour fiabiliser le projet. Elle nous a également aidé dans l'aménagement de l'espace lecture. Anne-Laure nous a également beaucoup accompagnés dans le choix des livres, en nous présentant ce qui fonctionnait bien chez les jeunes, et en nous laissant du temps pour finaliser collectivement le choix des livres. Elle est également très disponible pour les jeunes lorsque nous venons à la librairie.

Anne-Laure confirme : « Je prends le temps avec eux comme avec n'importe quel client, l'objectif c'est de leur faire découvrir le plaisir de la lecture. »

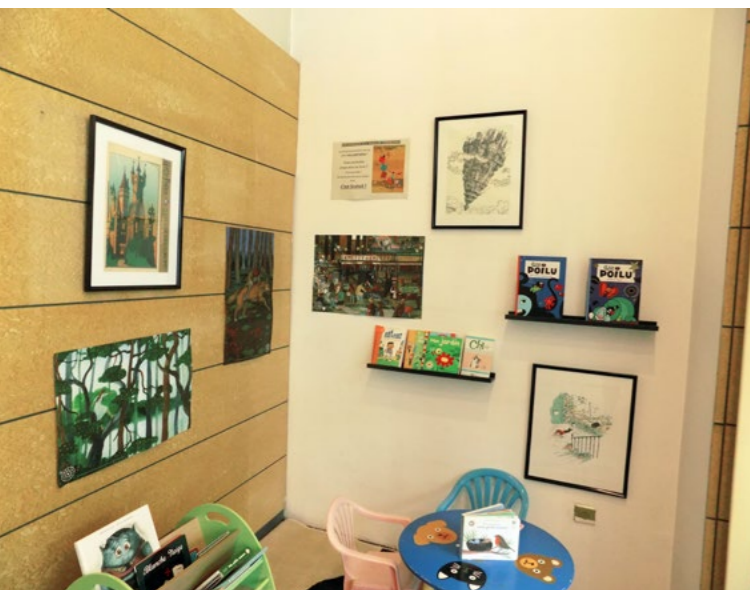
Est-ce que vous avez d'autres projets avec cet espace ?

Domitille souhaiterait pouvoir travailler certaines thématiques difficiles à travers les livres, comme l'addiction ou les violences par exemple. Mais c'est un projet sur un plus long terme, car il faut trouver les bons ouvrages, qui permettront d'entamer la discussion autour d'un terrain plus neutre.

Pour finir, est ce que vous avez un moment fort de cette action que vous souhaiteriez partager ?

Nous avons également créé un espace avec des jeux de société, et nous avons organisé un après-midi jeux avec les familles. C'était vraiment un bon moment tous ensemble. Je pense notamment à une famille avec six enfants que l'on accompagne. La maman n'avait pas pu venir car elle était malade mais le père a passé un super moment avec ses enfants, et il nous a confié après qu'il cherchait un « puissance 4 »[®] pour pouvoir y rejouer avec eux.

Les jeux sont vraiment complémentaires des livres, ils permettent de dépasser la barrière de la langue.



B.

Accéder aux soins, ça s'accompagne : illustrations en territoire Seine-Maritime Eure

1. L'accès aux droits, un incontournable dans l'accompagnement

Rencontre avec Madame Typhaine DUMONT-TROLEY, assistante de service sociale à l'UEMO de Dieppe.

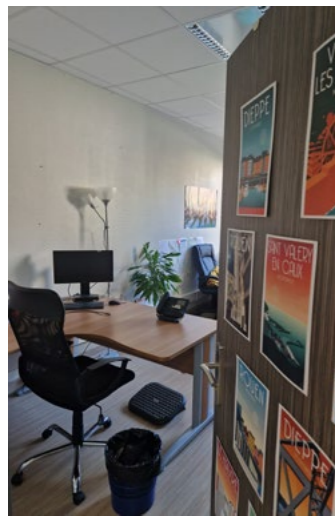
En tant qu'assistante de service social, quels constats faites-vous sur l'accès aux droits pour les jeunes pris en charge à la PJJ ?

Dans le cadre de ma mission à l'UEMO de Dieppe, je réalise principalement des accompagnements dans le cadre de mesures d'investigation, au civil. Je pense que l'approche est différente d'un suivi au pénal.

Nous travaillons beaucoup la question de l'accès aux droits avec les familles. Elles ont surtout besoin de savoir qui solliciter pour obtenir des droits sociaux. Avec des jeunes suivis au pénal, les accompagnements vont s'orienter sur une problématique spécifique, l'accès aux droits n'est pas forcément questionné de la même manière.

Il existe une forte précarité dans les familles accompagnées sur Dieppe. De mes constats, les difficultés budgétaires des familles que j'accompagne font écran aux autres besoins, qui ne sont plus considérés comme une priorité. Tant que cette question du budget n'est pas réglée, nous ne pouvons pas agir sur les autres aspects.

Les enjeux de logement sont également prégnants localement. C'est une préoccupation pour la moitié des familles que j'accompagne, et la pénurie de logements sociaux restreint les solutions possibles. Même avec un accompagnement de professionnel, force est de constater que ce droit peut être inefficace. Ce qui peut amener à d'autres problématiques : je pense par exemple à un couple que j'ai accompagné en début d'année, séparé mais qui est obligé de cohabiter depuis novembre, avec toutes les problématiques de violence et de souffrance psychologique que cela entraîne, tant pour la femme que pour les enfants.



L'accès aux droits est donc une priorité dans les accompagnements que vous réalisez. Comment travailler cette question avec les familles ?

La question de la confiance est centrale. Pour pouvoir accompagner au mieux les familles, j'ai besoin d'avoir une compréhension globale de leur situation.

Souvent, lors de notre première rencontre, nous allons évoquer leur histoire familiale. Les questions du budget, et de l'accès aux droits en général, seront donc abordées dans un second temps, une fois la relation établie. Ces sujets sont fondamentaux car ils conditionnent le travail sur d'autres problématiques (violence, consommation etc.).

De plus, connaître les familles me permet de savoir comment les accompagner au mieux dans leurs démarches. Parfois, elles ont juste besoin d'être orientées vers les bonnes personnes et peuvent ensuite réaliser les démarches seules, mais dans certaines situations il va falloir les accompagner dans la réalisation de celles-ci. Il faut identifier où placer le curseur de l'accompagnement, afin de favoriser leur autonomie.

Comment travaillez-vous avec les assistants de services sociaux de secteur ?

Nous travaillons évidemment avec eux. L'objectif est de venir créer ou recréer un lien de confiance entre les familles et le centre médico-social. Souvent, il y a une

sorte de défiance qui s'est installée dû au fait que les familles leur reprochent la mesure d'investigation. Il est important de renouer les liens car la mesure d'investigation est ponctuelle, l'accès au droit commun est une priorité.

Ainsi, dès le premier entretien, j'informe la famille que je vais contacter l'assistant de service social de secteur, et qu'on va travailler tous ensemble. Je peux les accompagner physiquement aux rendez-vous au centre médico-social s'ils en ressentent le besoin. Il arrive également que je propose un changement d'interlocuteur, si la famille en est d'accord. Je ne reste que quelques mois, l'objectif est qu'ils puissent recommencer un accompagnement sur des bases saines par la suite.

Comment s'articule votre travail avec vos collègues (éducateurs, psychologues...) sur la question de l'accès aux droits ?

Comme je l'ai déjà dit, j'interviens principalement dans le cadre de mesures d'investigation au civil. Pour ce qui concerne les suivis au pénal, jusqu'à maintenant, les collègues me sollicitaient de façon informelle lorsqu'ils avaient une problématique sur une situation spécifique, et à partir de là, nous travaillions en commun pour chercher une solution.

Face à ces sollicitations, et au fait qu'il était parfois difficile de trouver des créneaux communs dans nos agendas, je me suis saisie de la possibilité de tenir une permanence sociale offerte par la note du 4 juin 2021 relative à la place et au rôle des assistantes et des assistants de service social de la PJJ.

L'objectif est de tenir ½ journée de permanence par mois, à partir de juin 2023. Les collègues pourront inscrire des jeunes et leurs familles sur ces créneaux lorsqu'ils constatent des problématiques en matière d'accès aux droits. Formaliser un temps dédié à cet accompagnement sera facilitant pour tout le monde,

et permettra, je l'espère, de régler des situations plus rapidement.

Quels constats faites-vous sur le déploiement démarches numériques pour le public que vous accompagnez ?

Je rencontre vraiment deux profils très différents de parents face au numérique, avec des conséquences opposées sur l'accès aux droits.

Certains parents ne parviennent pas à réaliser les démarches en ligne, que ce soit pour des raisons de précarité économique ou de manque de compréhension des consignes. Pour eux, lorsqu'il n'y a plus de contact humain possible, c'est une source de « non-recours ».

Et à l'opposé, je rencontre des parents qui sont très à l'aise avec l'outil informatique. Ils n'ont connu que les démarches dématérialisées et se trouvent en difficulté pour téléphoner ou se rendre à un rendez-vous en présentiel. Souvent, c'est une forme de protection car dans un contact direct avec un intervenant social, d'autres problématiques peuvent être identifiées et faire l'objet d'échanges.

Cette difficulté se renforce : il y a de plus en plus de démarches qu'on peut effectuer en ligne, et il devient compliqué d'avoir un contact humain, en présentiel ou par téléphone.

Pour finir, est-ce que vous voudriez aborder un autre sujet concernant l'accès aux droits des jeunes ?

Oui, j'aimerais rappeler un droit spécifique des enfants : le droit d'avoir un avocat.

C'est aussi notre mission de dire à l'enfant et à sa famille qu'il a le droit d'avoir un avocat pour lui, distinct de celui de ses parents.

Je le fais toujours dans le cadre des mesures d'investigation au civil, et je sais que mes collègues le font aussi. Souvent, les parents sont réticents, et me répondent qu'ils ont déjà un avocat. Dans ce cas, si je constate un décalage important entre leur perception et la situation réelle, j'insiste et mentionne la position parentale dans le rapport de fin de mesure. Il est arrivé que le magistrat désigne d'office un avocat au bénéfice de l'enfant.

2. Des plateformes numériques au service de l'accès aux soins en Haute-Normandie

« Le partenariat, ce n'est pas que signer une convention : il faut également le faire vivre » (Angelina Wincenciak, chargée de partenariat à la CPAM de l'Eure).

Les commissions santé, organisées par les conseillers techniques en promotion de la santé sur les différents territoires, sont l'occasion de réunir l'ensemble des référents santé des services autour de sujets variés, mais également d'inviter certains partenaires pour favoriser l'interconnaissance.



Retour sur la commission santé qui a eu lieu le 6 avril 2023 à Rouen, en présence des chargées de partenariat des caisses primaires d'Assurance Maladie (CPAM) et des IRSA (institut inter-régional pour la santé) de la Seine-Maritime et de l'Eure, qui sont venues présenter leurs nouvelles plateformes partenaires.

Des échanges sécurisés et simplifiés avec l'Assurance Maladie

L'Assurance Maladie a pour rôle de garantir l'accès universel aux droits de tous les assurés. Afin de toucher les publics les plus éloignés, elle compte sur son réseau de partenaires, dont la PJJ fait partie. Ces derniers accompagnent leurs publics respectifs dans les démarches auprès de leur caisse primaire de rattachement, que ce soit pour une demande d'ouverture des droits ou de complémentaire santé solidaire. Pour permettre cela, ils bénéficient d'une relation privilégiée avec l'Assurance Maladie, qui se traduit par une information régulière sur les offres proposées, mais également par une priorisation du traitement des



dossiers de demande d'ouverture des droits ou de complémentaire santé solidaire.

En Seine-Maritime et dans l'Eure, afin de faciliter et de sécuriser les échanges de données personnelles des publics entre les partenaires et les CPAM, ces dernières utilisent un « espace partenaire », que mesdames Wincenciak et Leroyer, toutes les deux chargées de partenariat, sont venues présenter aux référents santé de Haute-Normandie.

Cet espace partenaire, présenté sous forme d'une plateforme informatique, sera accessible aux « techniciens⁷», désignés dans chaque structure. Les demandes concerneront principalement le signalement d'une situation de difficulté d'accès aux droits et aux soins, y compris pour la famille (saisine

de la mission accompagnement santé, voir ci-dessous pour plus d'informations) ou une demande d'étude de dossier (ouverture des droits, aide médicale d'Etat, complémentaire santé solidaire (ex CMU-C), etc.). L'utilisation de cette plateforme doit également permettre d'éviter les ruptures dans les démarches entre les différents services et de suivre le traitement d'une demande plus simplement.

Ces plateformes partenaires CPAM vont se déployer sur l'ensemble du territoire, avec des spécificités dépendantes de chaque caisse : n'hésitez pas à vous rapprocher de vos interlocuteurs à la CPAM.

Une prise de rendez-vous à l'examen de prévention en santé facilité

La deuxième partie de la matinée a été consacrée à la présentation d'une deuxième plateforme partenaire, cette fois-ci par les deux chargées de partenariat des UC-IRSA⁸. Ces instituts, organismes de la Sécurité sociale, proposent des examens de prévention en santé (EPS) gratuits pour tous les assurés sociaux de plus de 16 ans, sous réserve d'une autorisation parentale pour les mineurs.

L'EPS est l'occasion de faire le point sur sa santé avec des professionnels, de façon individualisée selon les besoins identifiés (actions de dépistages, prélèvements sanguins, examens dentaires ...). Des thématiques propres à chaque IRSA peuvent également être travaillées, en fonction des spécialités des professionnels présents : les addictions, l'alimentation, le sommeil, etc. La plateforme présentée n'est pas une plateforme de prise de rendez-vous mais doit permettre de renseigner, avec le jeune, les informations nécessaires en amont. Un professionnel se charge ensuite de contacter le partenaire afin de fixer un rendez-vous.

7. Les « techniciens partenaires » sont les personnes habilitées à formuler des demandes sur le portail et à en assurer le suivi
8. Institut inter Régional pour la Santé (IRSA).

L'examen de prévention en santé, c'est quoi ?



Pour bien préparer le rendez-vous d'examen de prévention santé :

- Renseigner le questionnaire avec les jeunes ;
- Informer les parents et faire signer l'autorisation parentale ;
- Récupérer si possible le nom du médecin traitant et le carnet de santé ;
- Sensibiliser à la nécessité d'être à jeun le jour de l'examen ;
- Prévoir d'accompagner le jeune le jour de l'examen.



Pour aller plus loin :

La Mission Accompagnement santé



[<https://www.ameli.fr/Ille-et-vilaine/assure/droits-demarches/difficultes-acces-droits-soins/mission-accompagnement-sante>]

C.

Sport et santé à l'unité éducative d'hébergement collectif de La Roche-sur-Yon

Les enjeux d'accès aux droits se renouvellent à chaque nouvelle admission. Mais pour pouvoir s'adapter aux besoins spécifiques de chacun, des partenariats se travaillent dans le temps. L'interconnaissance permet de viser juste.

Pour illustrer cette démarche, nous avons choisi de réaliser un focus sur les accès sport / Santé. Retour sur une journée riche de rencontres à La-Roche-Sur-Yon.

1. La convention entre la ville de La Roche-sur-Yon et la PJJ pour l'accès des jeunes du foyer au centre municipal de santé : un partenariat qui porte ses fruits !

Le 18 avril dernier s'est déroulée l'évaluation annuelle de la convention signée entre la ville de La Roche-sur-Yon et la PJJ pour faciliter et accompagner l'accès des jeunes du foyer de La Roche-sur-Yon aux consultations médicales au sein du Centre Municipal de Santé. Le constat est sans appel : ensemble, ça marche !

Témoignages de Séverine LENARDON (Directrice du service santé Prévention à la mairie de La Roche-sur-Yon), Docteur Armance DESBOIS (médecin généraliste coordonnatrice du centre municipal de santé), Agathe BRIAND (éducatrice à l'EPE-UEHC), Marc DUBREIL (conseiller technique en promotion de la santé) et Juliette LEROY (directrice PJJ stagiaire).

CES JEUNES QUI NOUS RASSEMBLENT

Le rendez-vous du bilan de la convention a été l'occasion de renforcer l'interconnaissance entre les 3 partenaires : de nouveaux professionnels sont arrivés et il était important de repréciser ensemble les enjeux et les problématiques particulières rencontrées par les jeunes accueillis. Mais il était également précieux de partager le point de vue des médecins, des jeunes et des éducateurs sur le déroulé de la prise en charge en santé.

Ainsi, Agathe BRIAND a pu témoigner du ressenti des jeunes concernant les visites médicales : « ils se sentent écoutés, ils parlent d'un accueil bienveillant. » Les éducateurs soulignent l'absence de stigmatisation et la facilité d'accès aux consultations. De son côté, la médecin témoigne de sa pratique auprès des adolescents : « il s'agit parfois de problèmes aigus, somatiques, mais qui ouvrent aussi sur des axes de prévention, par exemple concernant la vie affective et sexuelle. »

SE PARLER POUR GARANTIR LE PARCOURS DE SOIN

Ce rendez-vous a été l'occasion de partager les préoccupations concernant le parcours de soin des jeunes accueillis. Plusieurs points importants sont ainsi identifiés :

La difficulté face aux manques d'informations sur les antécédents médicaux (importance d'essayer d'apporter le carnet de santé, ou à défaut les certificats de vaccination et tout autre document relatif à la santé du jeune).



Propositions faite au jeune de :

- Débuter la consultation avec l'éducateur, qui sort ensuite pour l'examen clinique.
- Recevoir l'éducateur en fin de consultation, pour faciliter le suivi des préconisations et/ou prescriptions ; avec l'accord préalable du jeune, sur ce qui est juste et nécessaire de transmettre à ses yeux.
- Dans un souci de discrétion, ce sont les secrétaires qui informent les médecins du fait qu'ils accueillent un mineur placé (cela évite que la médecin pense accueillir un enfant et son parent).

En conclusion de la rencontre, chacun a pu exprimer sa satisfaction pour ce partenariat qui porte des valeurs fortes et partagées. La médecin coordonnatrice a proposé d'intervenir directement au foyer sur une thématique de santé ou de prévention (sexualité, addiction etc.). L'occasion de poursuivre le partenariat d'accès à la santé pour tous.

2. Agir pour une pratique physique partagée, regards croisés entre éducateurs et jeunes

En introduction, nous partageons trois constats posés par les chercheurs en sciences sociales⁹:

- D'une part, l'adolescence est une période où le niveau d'activité physique baisse nettement ;
- D'autre part, les jeunes issus de milieux défavorisés sont plus sédentaires ;
- Et enfin, les messages de promotion de la santé par l'activité physique ont peu d'effets sur les personnes inactives. Comme souvent, les « *injonctions au mouvement diffusées par les messages de santé publique confortent les sportifs dans leurs pratiques* », mais ne mobilisent pas les personnes qui en sont les plus éloignées.

Face à cette situation, des facteurs d'efficacité sont identifiés par les auteurs :

- Un soutien favorable augmente la pratique : encouragements, aide logistique ou financière par la famille, participation entre amis à la même activité.
- La nature de l'activité physique a des incidences : environnement accueillant, bienveillant et accessible
- La notion de plaisir partagé est primordiale. Les entraîneurs sportifs et les éducateurs « *enthousiastes et ouverts au dialogue sont perçus comme facilitateurs* ».

L'équipe de l'UEHC de La Roche-sur-Yon se mobilise pour rendre effectif l'accès aux activités physiques. Rencontre avec M. Olivier TENAUD, éducateur.



Comment décririez-vous l'attitude des jeunes accueillis par rapport aux activités physiques ?

« Je dirais que ce sont des « sportifs décrocheurs ». Ils ont souvent joué étant petit, en club ou dans leur quartier, au foot par exemple. Ils y ont pris plaisir. Mais avec l'arrivée de l'adolescence, ils ont lâché la pratique sportive. L'arrivée au foyer, est aussi l'opportunité de leur redonner goût au sport. Mais ce n'est pas toujours facile. J'ai remarqué qu'il était important de proposer rapidement des activités sportives. Les premières semaines sont déterminantes car les jeunes sont plus ouverts, plus réceptifs. La dynamique de groupe peut être un frein, nous sommes toujours amenés à travailler la motivation pour que les jeunes osent s'essayer de nouveau. Nous organisons des activités variées : activités nautiques, musculation, foot en citystade, sport de raquette, surf etc. et nous mobilisons des partenaires ayant des compétences dans la construction des actions.

9. Claire PERRIN, Aimer bouger, ça s'apprend et ça se partage, Revue la Santé en action, N°462, 2022.

Par exemple, le partenaire qui anime le surf a un très bon contact avec les jeunes. Il fonctionne en itinérance, c'est-à-dire qu'il change de spot en fonction des conditions météorologiques. C'est toujours une partie de plaisir avec les jeunes. Dans l'eau, tu te sens vivant, tout ton corps est engagé. Certains jeunes ne sont quasiment jamais allés se baigner. C'est magique.

Autre exemple, avec l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) : l'animateur mène une activité sportive régulière au foyer. La construction de son intervention est importante. Il a « plus d'un tour dans son sac » : il connaît le public, son dynamisme les motive, il change d'activités très rapidement, et bien sûr... un mini-défit foot est prévu en fin de séance ! De la même façon, on a essayé de mettre en place une activité boxe : au début, en allant se mélanger avec les autres pratiquants, les jeunes n'étaient pas à l'aise, ils n'osaient pas y aller,

ils étaient stressés par le groupe existant. Nous avons donc réorganisé l'action : à chaque vacances scolaires nous organisons des séances regroupant 3 jeunes et 3 professionnels. Nous avons trouvé une intervenante championne de France d'assaut. On porte une forte ambition pour la qualité de l'activité, et en même temps on permet aux jeunes de ne pas être soumis au regard des autres s'ils se sentent stigmatisés.

En tant que professionnel, qu'est-ce qui est important dans l'accès au sport pour les jeunes ?

« Quand ils font du sport, ils redeviennent des ados, et ça c'est extra ! Et pour les motiver, il n'y a pas de secret : faut se marrer, partager de la bonne humeur. »

3. Échanges avec 2 jeunes autour de l'activité boxe

Participer à une activité boxe, qu'avez-vous penser de cette proposition ?

Ali¹⁰ : « Moi j'ai dit "oui" direct ! Je n'avais jamais fait de boxe, alors c'était l'occasion. »

Le ton est donné : la proposition d'une activité boxe a été très bien accueillie. Il n'avait jamais testé ce sport et il était curieux de découvrir. Et si on lui demande s'il avait de l'appéhension, il répond avec un sourire : « je n'étais pas trop inquiet parce qu'il y avait d'autres jeunes du foyer. »

Pour Jean, l'important était que ce soit une « vraie activité ». « Le but n'était pas de faire mal, mais pour une fois on pouvait donner de vrais coups. L'organisation était carrée. Alors, bien sûr, j'étais fatigué après, mais content. Ici, il faut reconnaître que si tu veux faire du sport, en trois semaines t'es inscrit ! » Lorsqu'on lui demande un bon souvenir d'activité physique, Jean choisi le camp ski : « c'était bien, j'ai fait du snowboard avec Olivier, l'éducateur. Je n'en avais jamais fait avant. »

10. Les prénoms ont été modifiés.



Le top 3 des "pépites" appréciées par les jeunes de l'UEHC dans l'activité boxe

- Une coach championne de France et pédagogue
- Une « vraie » salle, avec du bon matériel et un ring, entre nous
- Une démonstration de la coach 1 minute avec chacun des participants

D.

Les partenaires, des ressources pour permettre l'accès aux droits : illustrations en Ile-et-Vilaine

Pour se sentir capable d'accéder à ses droits, quels qu'ils soient, il est indispensable d'avoir des informations précises et d'être bien accompagné. C'est ce que s'efforcent de faire les professionnels de l'UEMO de Saint Malo et du Centre éducatif fermé (CEF) de Gévezé, ainsi que leurs partenaires, au bénéfice des jeunes qu'ils accompagnent au quotidien.

1. Le roadshow de l'Assurance Maladie, un après-midi pour faire le tour de sa santé et s'informer sur ses droits

Retour sur la participation de deux jeunes du CEF de Gévezé au « Roadshow, mes tips santé¹¹ », pensé par l'Assurance Maladie.



Sur la grande esplanade Charles de Gaulle, à Rennes, la santé des jeunes est à l'honneur ce 14 juin. L'objectif du « Roadshow, mes tips santé » est d'offrir aux 16-25 ans une vision globale de la santé, en proposant des animations ludiques. Sur plusieurs stands, des professionnels se rendent disponibles toute la journée pour répondre aux questions des jeunes visiteurs. C'est le cas de Louis et Thomas¹², deux jeunes placés au CEF de Gévezé.

Pour commencer, direction le stand de l'UFOLEP où ils ont pu participer à une activité de tir à l'arc. Juste à côté, la Croix-Rouge française forme aux gestes de

11. L'acronyme TIPS signifie « To Insure Proper Service », c'est-à-dire « pour assurer un service correct ». Depuis 2022, l'Assurance Maladie a lancé le compte instagram « mes TIPS santé » qui aborde de façon pédagogique des thématiques variées, dont l'accès aux droits.

12. Les prénoms ont été modifiés.



des fois on peut être perdu ». La caisse primaire d'Assurance Maladie avait également son stand, sur lequel les jeunes pouvaient poser des questions sur l'accès aux droits, la prévention en santé et découvrir le centre de santé. La dernière étape de ce roadshow se déroulait dans le bus aménagé : les jeunes ont été invités à tester leurs connaissances sur la santé afin de remporter un petit souvenir de cette journée.

premiers secours : massage cardiaque et utilisation d'un défibrillateur. D'autres associations étaient également présentes pour discuter santé sexuelle, santé mentale et d'orientation : le 4 Bis, Thomas connaît déjà grâce à la salle de spectacle, mais c'est l'occasion de présenter les autres activités de l'association.

Sujet majeur lorsque l'on parle de santé des jeunes, la santé mentale a fait l'objet d'un échange avec les services civiques d'Unis-Cités autour d'un jeu qu'ils utilisent régulièrement en animation collective. A la question « *qu'est-ce que la santé mentale pour vous ?* », les jeunes ont pu choisir l'une des images posées sur la table qu'ils estimaient représentative et expliquer leur choix. Pour Thomas, la santé mentale se présente sous la forme d'un labyrinthe : « *c'est compliqué, il faut chercher ce qui nous fait du bien, et*

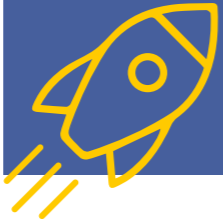
La bouée en forme de flamand rose a fait son effet pour Louis, qui a réalisé un sans-faute !

Le vélo à smoothie a permis une pause rafraichissante et fruitée pour finir l'après-midi et débriefier sur ce qu'ils ont le plus apprécié. Si les échanges ont pu être timides avec les professionnels, ils sont tout de même satisfaits d'avoir déjà des connaissances sur différents sujets qui touchent à la santé.

Pour aller plus loin :



@mes_tips_santé



2. Fresque participative à Saint Malo : l'art pour illustrer la métamorphose

Rencontre avec Fabienne SELOSSE, Frédéric AUGER (éducateur.trice) et Misst1guett (peintre muraliste) lors de l'inauguration de la fresque à l'UEMO de Saint Malo.

Ce projet est né de la volonté de Fabienne, éducatrice à l'UEMO de Saint-Malo, de décorer les murs blancs de la salle d'attente de l'unité. C'est par hasard, en lisant un article de journal, qu'elle tombe sur le nom de Misst1guett et son univers haut en couleurs. La spécialité de cette artiste « muraliste », comme elle se définit elle-même, est de réaliser des fresques sur des murs en collaboration avec les usagers : dans des hôpitaux, des écoles, des structures du médico-social... Inspirées par la culture mexicaine, ses fresques sont colorées et chaleureuses. Lorsque que Fabienne la contacte pour intervenir à l'UEMO, elle est tout de suite partante.

Pour Fabienne et Frédéric, les deux professionnels à l'origine de ce projet, l'objectif n'était pas uniquement de décorer les murs mais de réaliser une action avec des jeunes, afin de « rendre visible ce qu'ils font de positif ».

La thématique de la métamorphose a été définie par les professionnels, même si elle parle également aux jeunes puisque cette piste est née des entretiens durant lesquels ils évoquent d'eux-mêmes leurs évolutions. Un premier brainstorming a eu lieu avec les 3 professionnels et un groupe de 5 jeunes, pour identifier des pistes autour de la question : *Pour vous, qu'est-ce que c'est la métamorphose ?*

De ce premier temps de travail sont ressorties plusieurs idées : le changement géographique, physique ... Misst1guett a ensuite fait deux propositions, et c'est finalement la première idée qui avait émergé lors du brainstorming qui va convaincre le groupe et se retrouver sur les murs : la chenille qui se transforme en papillon.

Ont alors débuté 4 jours de travail collectif, durant lesquels les professionnels et trois jeunes ont peint ensemble les murs de la salle d'attente. Le groupe a fait preuve de motivation et de persévérance, malgré la difficulté de la tâche. « Certains jours, j'avais même l'impression que je n'aurais pas le temps d'avancer sur les parties que je devais réaliser. Ils ont vraiment été impressionnants, parce que dès le deuxième jour il fallait travailler sur du détail » nous a confié l'artiste.



La fresque s'étend également dans le reste de l'unité. Mists1guett a dessiné plusieurs chrysalides et papillons qui accompagnent la montée des escaliers. Chaque participant a pu personnaliser un papillon, sorte de signature de l'œuvre.

L'action artistique s'est finalisée par un temps de bilan entre les jeunes, l'artiste et les professionnels suivi d'un temps convivial d'inauguration de la fresque. Nul doute que celle-ci fait déjà son effet et attire le regard de ceux qui poussent la porte de l'UEMO.

Cette action a été portée par l'Académie malouine des arts plastiques avec le soutien de la DTPJJ 35-22 et financée dans le cadre du programme régional culture-justice Bretagne soutenu par la DRAC Bretagne et la DIRPJJ Grand Ouest.

E. Accompagner le droit à l'expression au CER de COMBRIT

La liberté d'expression est la liberté de manifester librement ses opinions, sur toutes les questions qui concernent sa vie. L'exercice de ce droit mobilise des compétences complexes, en matière de communication, de régulation des émotions et de persuasion. Certains adolescents pris en charge par la PJJ sont peu habitués à prendre la parole, à échanger et argumenter avec les adultes ou entre pairs. Renforcer leur participation est un enjeu éducatif et citoyen.

Témoignage d'un temps partagé au Centre éducatif renforcé (CER) de COMBRIT avec 3 jeunes, deux éducatrices et le psychologue de la structure¹³.

Venir parler d'accès aux droits avec les jeunes du CER, la question était un peu large...

Le 17 mai 2023, une rencontre était organisée avec les jeunes du CER. Mais en arrivant les adolescents ne voyaient pas trop où cela menait...

Faute de parvenir à débiter l'échange, nous sortons dans le jardin du CER, on s'assoit au soleil. J'explique l'objectif de mon passage : écrire un article dans la « revue santé » sur l'accès aux droits pour les jeunes accompagnés par le CER. L'accès aux droits, l'expression est vague, elle ne facilite pas l'amorce de l'échange... Alors je me présente, j'explique que leurs regards sur ce qu'ils font au CER, sur ce qu'ils veulent pour la suite, m'intéresse.

Solène CALVEZ, éducatrice, va chercher un article de journal photocopié. Il y a quelques semaines, un journaliste a rédigé un article sur le camp réalisé par le CER sur le bateau « 3 couleurs ». Ce n'est pas la 1^{ère} fois que les jeunes entendent parler d'un reportage finalement.

Samuel¹⁴ ne parle pas, pas encore, mais il agit : il prend l'article, en lit le début, sort un briquet et le brûle. Voilà, à défaut d'être dit, c'est fait. Avant de discuter, on va se rencontrer.

D'abord un grand merci à Samuel, parce qu'il ouvre l'échange, et lorsqu'on lui demande pour quelle raison il a brûlé l'article, les mots sont précis : « Je suis choqué. Ils n'arrêtent pas de parler de "jeunes délinquants" dans cet article. Nous, on est au CER pour effacer ça ; et eux, ils en parlent à l'envers. L'article retrace uniquement le point de vue du journaliste. Il ne nous a pas laissé de place. » De fait, le journaliste n'avait pas interviewé les adolescents. Alors pour cette fois, essayons de laisser la place.

Il n'est pas facile de choisir une amorce ; puisque la construction d'un CV est affichée dans la salle à manger, commençons par là.

13. Tableaux en illustration réalisés par les jeunes du CER de COMBRIT
14. Les prénoms des jeunes ont été modifiés



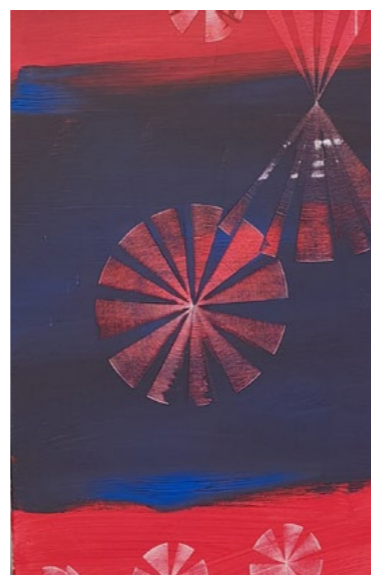
Le droit à l'éducation et à l'insertion : pour vous, ce sera quoi ?

Pour Samuel, le fait de faire beaucoup d'activités au CER est important : « on découvre beaucoup d'activités. Parce qu'en prison il n'y a pas de réinsertion, c'est juste une punition. Ici, on peut essayer plein de trucs. Par exemple à l'AJD¹⁵ qui nous a accueillis avec des formateurs professionnels et des bénévoles. » Les autres jeunes confirment : l'AJD est un bon souvenir, « ils étaient bien pour nous aider. »

Pour la suite, Samuel veut retourner en seconde générale : « J'ai des facilités à l'école, j'étais en seconde, mais j'ai été déscolarisé il y a 6/7 mois avec mes histoires. Je veux me réinscrire l'année prochaine. » Lorsqu'on lui demande s'il prépare cette réinscription, il rigole : « Non, pas vraiment, j'irai au talent. »

Basile, lui, va devenir majeur. Il reste sur la réserve. Pour lui l'insertion sera « par l'intérim, pour expérimenter pleins de choses différentes. » Lorsqu'on lui demande s'il connaît des organismes qui facilitent l'insertion des jeunes, il ne répond pas vraiment. Et si on lui parle de la Mission Locale, la réponse tombe comme un couperet : « Je ne peux pas retourner à la Mission Locale. » Nous n'en saurons pas plus, mais c'est « sans retour », pas simple pour faciliter l'accès aux droits. Basile précise ensuite : « ce qui a marché avec moi, c'est de travailler avec Omar, l'éducateur en insertion de Guingamp. » Le hasard fait

bien les choses : un article était rédigé sur cette action de formation dans la revue santé 2022. Solène va chercher l'article et le visage de Basile s'illumine d'un large sourire en reconnaissant les photos : « Si je n'avais pas été avec Omar, ça n'aurait pas été pareil. C'est lui qui m'a évité la prison. Il m'a fait travailler, c'est avec lui que j'ai découvert les espaces verts. Et c'est aussi grâce à lui que d'autres collègues à moi n'ont pas fait de connerie. Vous pourrez lui donner le bonjour pour moi ? » La commission sera faite, mais Basile aussi pourra reprendre contact avec le collègue PJJ pour lui donner les nouvelles.



15. Association qui forme et initie des jeunes à la navigation et à l'entretien et la rénovation de bateaux

Échange avec Solène CALVEZ, éducatrice, sur l'accompagnement vers les activités d'insertion au CER

« Le principe du CER est de mettre en œuvre beaucoup d'activités pour les jeunes accueillis. C'est parfois délicat, ils sont contraints d'être là et cela ne les met pas dans une disposition spontanément favorable. Les activités sont obligatoires, mais on travaille les leviers d'adhésion pour soutenir la dynamique :

- On présente les activités à venir.
- On leur explique le sens des activités. Par exemple,

les chantiers sont importants car ils préparent les jeunes à pouvoir assumer les stages qui sont organisés ensuite.

- On crée des espaces de choix pour les jeunes. Ainsi, contrairement aux chantiers qui sont organisés en amont par le CER, le stage est recherché par le jeune lui-même, dans un domaine qu'il choisit. Nous accompagnons la recherche, mais c'est le jeune qui échange avec les patrons etc.

- Et surtout nous travaillons avec les jeunes lors des chantiers. C'est très important de se mobiliser ensemble pour que cela fonctionne. Il faut mettre la main à la pâte pour lancer la dynamique. »

Échange avec Théo LOCATELLI, psychologue, sur la pratique artistique comme espace d'expression au CER

« J'organise régulièrement des ateliers artistiques, de peinture ou de collage. C'est une ressource précieuse d'expression pour les adolescents. Avec l'expérience, je les invite à débiter de façon aléatoire et, au fur et à mesure, des choses vont prendre forme. Je propose que la démarche soit la plus silencieuse possible, car j'ai observé que cela libère davantage la créativité. Je passe une musique sans parole. C'est une ressource précieuse d'arriver à être ensemble, calmes, sans se parler et chacun à son affaire. Un temps de débriefing est ensuite organisé, à la fin de l'atelier, où chacun partage sur ce qui a été produit. »

ET QUE DEVIENNENT LES TABLEAUX ?

« En fonction de chacun, le tableau va avoir un devenir particulier. Le dernier jour de la session, le CER organise une "journée partenaires" où les œuvres sont exposées. Ensuite, chacun choisit : par exemple à la session dernière un jeune a offert un tableau qu'il aimait beaucoup à un autre jeune. Ce sont des gestes qui ont du sens.

Les adolescents peuvent investir cet espace d'expression de façon très libre. Et cela peut ouvrir ensuite à des échanges. Par exemple, Esteban a peint un bateau et deux grands espaces de mer et terre ; il a apprécié le stage sur le voilier "3 couleurs". Il avait débuté une seconde en mécanique et il a participé à des réparations sur le bateau. Le capitaine lui a dit qu'il avait de l'or dans les mains. »



Et ça, le journaliste qui a fait son reportage ne le saura jamais...

F.

Quand la boxe se fait partage : séances de coaching Muay Thai par Kévin FLEURY à l'UEAJ du Mans

En 2008, Kévin FLEURY était accompagné par les collègues de l'UEAJ du Mans. 15 ans après, en 2023, il revient sur ses traces et anime des séances de Muay Thai avec les jeunes du service. Entre temps, il est devenu coach sportif et champion de boxe, il a vécu en Thaïlande et en Australie. Quand il revenait au Mans, il passait "donner des nouvelles" à l'unité éducative en accueil de jour (UEAJ). C'est en l'entendant échanger avec les jeunes, les redynamiser, que Patrick DERRE et Erwan RICHARD (professeurs techniques), ont eu l'idée de lui proposer cette aventure.

Rencontre avec Kévin FLEURY (coach Muay Thai), Patrick DERRE et Erwan RICHARD (professeurs techniques) et deux jeunes de l'UEAJ du Mans le 29 juin 2023.



Kévin FLEURY, pouvez-vous nous raconter votre parcours après votre départ en Thaïlande ?

« Quand je suis parti en Thaïlande, j'avais pris une décision de changement. J'avais pas mal de consommations addictives avant, et j'ai tout arrêté, d'un coup. Je me suis mis à courir et à m'entraîner pour la boxe, pour le Muay Thai. Physiquement, je me suis dépassé par le sport. C'était extrêmement dur, mais j'avais pris cette décision de faire tout "plus" que les autres sportifs qui étaient avec moi. Et ça

m'a transformé. Lorsque j'étais dans les camps d'entraînement de Muay Thai, on pratiquait 2 heures le matin et de 3 à 4 heures l'après-midi. C'est ce qui m'a plu dans ce sport : dépassement de soi, respect et humilité. C'est un sport de contact, de combat, qui porte également de fortes valeurs de discipline.

Et les choses se sont enchaînées : 40 combats, un titre de champion des Pays-de-la Loire en 2011, de vice-champion de France de Kickboxing en 2014 et la victoire au festival de Khon Kaen en 2016. Ce combat en Thaïlande, dont les photos sont sur l'affiche de l'UEAJ, fut mon dernier. Battre un adversaire thaïlandais là-bas était comme une consécration. »

De retour au Mans, quel a été le cheminement vers la mise en place des séances de Muay Thai avec l'UEAJ ?

Erwan RICHARD : « Kévin passait donner des nouvelles à l'UEAJ lorsqu'il était en France. C'était un plaisir de le voir s'épanouir dans sa passion. Il échangeait avec les jeunes de façon très positive. Sur son invitation, je suis venu participer à un cours que Kévin animait. J'ai alors vu tout le parcours réalisé, à 34 ans, comme sportif de haut niveau et comme coach : le voir encadrer une séance avec 25 personnes, de tous les niveaux, c'était remarquable. »

Kévin FLEURY : « ce qui m'a fait le plus plaisir, c'est d'être devenu le prof de mon prof ! (rires) et c'est pareil avec Patrick, qui m'apprenait beaucoup, c'est un plaisir. »

Patrick DERRE : « l'inverse est aussi plaisant, Kévin. (rires) Et c'est bien dans la philosophie de l'UEAJ. On utilise beaucoup les co-apprentissages : lorsqu'un jeune est en capacité de montrer un geste, une compétence, on le met en situation de transmettre son savoir aux autres jeunes. Cela renforce sa propre compétence et la transmission est aussi facilitée pour les autres jeunes. »



On parle beaucoup de l'importance de l'éducation par les pairs, comment voyez-vous cette posture particulière ?

Kévin FLEURY : « Je ne leurre pas les gens, je ne renie pas mon parcours, mais je pense qu'il faut une certaine maturité pour cela. Il faut du temps. J'ai gardé un peu mon accent (rires), mais j'ai vraiment beaucoup appris à communiquer. Ma manière de m'exprimer avant était catastrophique. C'est une belle aventure de revenir à l'UEAJ, et de pouvoir transmettre ma passion du Muay Thai. C'est vraiment un plaisir partagé. »

En tant que jeune, qu'avez-vous-pensez de l'activité Muay Thai avec Kévin ?

Henri¹⁶ : « Je dirais que ce qui est important, c'est de faire du sport à plusieurs. J'aime bien la musculation, mes frères en faisaient beaucoup, et j'en fais seul dans ma chambre. Mais là, ce qui change, c'est qu'on est dans une vraie salle, à plusieurs, avec un vrai coach. Aujourd'hui j'ai fait un combat, ça m'a énormément fatigué, en très peu de temps. J'ai démarré trop vite, c'était énorme. Et j'ai appris ce que veut dire Muay Thai : Boxe Libre ! »



Regards croisés entre jeunes et professionnels sur les enjeux d'accès aux droits

EN TANT JEUNE, RENCONTREZ-VOUS DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS À VOS DROITS, PAR RAPPORT À LA SANTÉ OU À L'INSERTION PAR EXEMPLE ?

Jean : « Pour l'instant, je n'ai pas de question par rapport au droit à la santé, c'est pas ma question. Je suis en bonne santé ; même si aujourd'hui je ne peux pas faire de sport parce que j'ai une double entorse (rire). Je n'ai pas eu de problème pour me faire soigner.

Pour moi, ce qui serait important c'est de pouvoir travailler. J'ai déposé des CV, mais je n'ai pas trouvé de travail. »

ET LA MISSION LOCALE, L'UEAJ ?

« Je trouve qu'il y a trop de rendez-vous à la mission locale. J'ai déjà des rendez-vous avec des éducateurs tous les 15 jours (pour mon placement en famille d'accueil), plus les rendez-vous avec un éducateur PJJ, ça me suffit. Vraiment, je n'aime pas les rendez-vous. Je vais à l'UEAJ en attendant mes 18 ans, mais ce que je veux c'est bosser. J'ai fait la JDC, la journée défense citoyenneté, et on nous a parlé d'un centre d'entraînement militaire. C'est là où j'aimerais aller, quand je serai majeur. »



EN TANT QUE PROFESSIONNELS, COMMENT DÉCRIRIEZ-VOUS LES ENJEUX D'ACCÈS AUX DROITS POUR LES JEUNES DE L'UEAJ ?

« Notre travail est centré sur cet objectif d'accès au droit commun pour les jeunes. Le travail d'accompagnement peut s'arrêter lorsque l'adolescent est dans cette capacité d'accès. Mais cela est parfois très difficile, soit parce que l'accès à ce droit est complexe, soit parce que le jeune lui-même n'arrive pas à se mobiliser. La réussite passe par une confiance en l'adulte.

Si on prend l'exemple de Kévin, c'est l'instauration de cette confiance relationnelle qui a permis de dépasser des difficultés. Par exemple, il avait droit à ce qu'on appelle "les ASP¹⁷" pour lui permettre d'avoir des revenus. Mais, à l'époque, les démarches ont trainé en longueur. Je me souviens que c'était un sujet important. Mais malgré cela, Kévin a continué à venir à l'unité éducative en accueil de jour (UEAJ), il nous a fait confiance – il a d'ailleurs reçu les indemnités de façon rétroactives. Aujourd'hui, le traitement de ces dossiers financiers est plus fluide, mais il existe beaucoup d'exemples où l'accès aux droits demande de l'énergie, du temps. Les jeunes ne peuvent pas être seuls face à ces enjeux.

Pour prendre un autre exemple, en insertion, réaliser un stage demande une forte mobilisation du jeune. On essaye de trouver des moyens qui facilitent cette découverte du monde du travail, qui la rendent accessible. Si on prend encore l'exemple de Kévin, il voulait être soudeur, je lui ai proposé un stage chez un artisan que je connaissais et qui avait aussi eu quelques difficultés dans sa jeunesse. J'ai organisé le 1^{er} rendez-vous dans un café, où les codes relationnels sont plus souples, et en ma présence. Tout cela pour dire que, non seulement il n'est pas facile de trouver un stage, mais qu'il n'est pas facile non plus de s'y rendre. On travaille à cette articulation avec le droit commun. »

17. Indemnité octroyée aux stagiaires de la formation professionnelle

Innovation !



« SANTÉ PROTÉGÉE », QUAND L'ÉQUITÉ DEMANDE PLUS !

UN PROJET AMBITIEUX DE RÉDUCTION DES INÉGALITÉS EN SANTÉ



Fresque réalisée avec les jeunes de l'unité éducative de milieu ouvert de St Malo.

« Santé protégée » est une action visant à garantir un parcours de soins coordonné pour les enfants et adolescents pris en charge dans le cadre d'une mesure de protection administrative ou judiciaire. En effet, les mineurs en protection de l'enfance constituent une population particulièrement vulnérable, avec des besoins spécifiques. Plusieurs travaux montrent des carences graves dans la prise en compte de ces besoins en santé. L'objectif de l'action « santé protégée » est ainsi d'améliorer la santé globale de ces enfants et adolescents en facilitant leur accès aux soins, le suivi, la coordination et la traçabilité de leurs parcours. En effet, pour garantir l'égalité des droits en matière de santé, il est nécessaire d'agir en équité, c'est-à-dire de corriger les inégalités en renforçant l'accès pour les personnes les plus fragiles. Nous n'avons pas les mêmes besoins pour accéder aux mêmes droits, comme l'illustre le dessin ci-dessous.

Depuis 2022, l'action « santé protégée » est expérimentée auprès des jeunes accompagnés par la PJJ dans le département de la Loire-Atlantique à la fois sous mandats judiciaires au pénal et dans le cadre des mesures d'investigations judiciaires au civil. Rencontre avec Nathalie SCOUARNEC (responsable d'unité UEMO Nantes 3) et Régis TRIBALIER (infirmier, chargé de mission dispositif « santé protégée ») autour d'un 1^{er} état des lieux.



Égalité

Équité



Quelles sont les étapes du dispositif « santé protégée » ?

Le parcours de soins s'articule autour d'un bilan de santé et de prévention à l'entrée dans le dispositif par un médecin généraliste volontaire. Le bilan est actualisé chaque année. Les consultations sont revalorisées par un complément de rémunération, par rapport à une consultation médicale ordinaire, versé par la structure de coordination « santé protégée ». En l'absence ou dans l'attente d'une prise en charge de droit commun (CAMSP, SESSAD, CMP...), et pour garantir l'accès à une prise en charge précoce, la structure de coordination peut orienter le mineur auprès de psychologues, psychomotriciens et ergothérapeutes libéraux volontaires et signataires d'un contrat d'engagement. Les personnels médicaux bénéficient d'une formation aux spécificités des besoins des enfants et adolescents en protection de l'enfance, à la clinique des violences faites aux mineurs et à leurs conséquences sur la santé.

M. TRIBALIER, quel votre rôle en tant qu'infirmier chargé de mission pour le dispositif « santé protégée » à la PJJ ?

Mon travail consiste à faciliter l'interface entre les différents acteurs concernés : éducateurs référents,

parents, enfants, médecins et soignants volontaires. En fonction de chaque situation, je recherche les professionnels de santé adaptés, il peut s'agir du médecin traitant de l'adolescent ou d'un nouvel interlocuteur si le jeune n'en avait pas. Je suis également garant du suivi des dossiers de santé des jeunes. Mais l'essentiel de mon travail réside dans l'accompagnement des jeunes dans le parcours.

Mme SCOUARNEC, comment est organisée l'articulation entre le travail infirmier et les professionnels PJJ ?

Il y avait un double objectif :

- D'une part, faciliter l'information et l'accès aux jeunes, aux parents et aux professionnels ;
- D'autre part, ne pas rajouter de la charge de travail aux éducateurs référents.

Pour cela, il a été fait le choix que Régis TRIBALIER réalise des permanences dans les services de milieu ouvert. Il est ainsi disponible pour échanger avec les professionnels en fonction des situations qu'ils suivent et pour accueillir mineurs et parents. Ce système de permanence fonctionne bien.



Quel est le sens principal du dispositif par rapport aux adolescents pris en charge par la PJJ ?

Eviter le « non-recours », sous toutes ses formes. Les adolescents suivis par la PJJ peuvent être confrontés aux quatre grandes catégories de « non-recours »¹⁸, parfois de façon cumulative. L'action « santé protégée » permet de lever différents freins par rapport aux soins.

POUVEZ-VOUS NOUS DONNER DES EXEMPLES DE CES NON RECOURS AUX SOINS ?

Parfois ils méconnaissent leurs droits, ou ils n'imaginent pas avoir de difficulté en santé. On a tous en tête des exemples d'adolescents ayant besoin de lunettes sans le savoir, ou ayant un trouble cognitif non diagnostiqué. Mais certains jeunes n'osent pas aller chez le médecin. Une jeune-fille, par exemple, appréhendait d'être auscultée par un homme du fait d'événements traumatiques vécus. Il s'agit alors d'accompagner la personne, de créer un lien de confiance pour qu'elle puisse de nouveau pouvoir avoir accès aux soins. Parfois, il faudra plusieurs rendez-vous pour sécuriser la relation. Ce sont des démarches chronophages, mais c'est une vraie satisfaction lorsque la médiation fonctionne et que la jeune-fille a de nouveau accès aux soins. L'enjeu est parfois relationnel, parfois financier, et nous recherchons des solutions adaptées.

Quelle plus-value identifiez-vous à la mise en oeuvre de l'action avec un infirmier ?

« L'aller vers » : Les situations sont si complexes qu'elles nécessitent souvent un accompagnement physique

des jeunes vers le soin. Cela représente un temps de travail important mais la fragilité des adolescents limite leur autonomie dans les démarches à réaliser. Il s'agit de « *retisser du lien avec le droit commun* ». De la même façon, il est arrivé qu'un professionnel de santé, un dentiste en l'occurrence, me demande d'assister à la consultation car il y avait eu des tensions importantes précédemment.

Je constate aussi que la fonction d'infirmier facilite la relation car elle « incarne », pour les familles comme pour le monde médical, un acteur de soin. Les adolescents savent qu'ils ne vont pas évoquer leur situation judiciaire.

Quelles difficultés rencontrez-vous ?

Nous sommes dans une obligation de moyen mais le contexte est difficile pour ces jeunes souvent confrontés à la rupture et à la sectorisation des soins. Il faut intégrer l'échec. Par exemple, à plusieurs reprises, l'incarcération de mineurs a mis fin à la prise en charge.

Existe-t-il beaucoup de demande concernant la santé mentale ?

Si le jeune n'est pas demandeur, il n'y a pas d'orientation vers une prise en charge psychologique. Il ne faut pas négliger l'approche somatique : avec le corps, on ne peut pas tricher et « *le corps parle* ». Les soins dentaires sont très fréquents ; et c'est une prise en charge fondamentale. Ainsi, il ne faut pas que la santé mentale fasse écran aux soins somatiques.

Inversement, un jeune s'est montré enthousiaste à l'idée de pouvoir consulter une psychologue libérale.

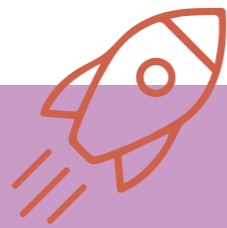
18. Cf. article Mme Pascale PETIT-SENECHAL, sociologue à l'EHESP, page 9 de la revue

Il n'avait pu la rencontrer qu'une fois, en raison du coût financier : M. TRIBALIER a contacté la psychologue qui a accepté de s'engager dans le dispositif « santé protégée » et les rendez-vous cliniques ont pu reprendre.

L'intégration dans le programme « santé protégée » est-elle proposée à tous les jeunes pris en charge ?

C'est une question qui a fait l'objet de réflexion au sein du service. Il existe un enjeu d'équité et également un enjeu de reconnaissance de la place parentale dans l'accompagnement de la santé des enfants. Ainsi, il est important d'informer tous les enfants, quel que soit le mandat judiciaire, de la possibilité d'intégrer le dispositif. En revanche, si la famille prend déjà en charge de façon satisfaisante le suivi médical et s'il n'y a pas de difficulté, il ne faut pas risquer de disqualifier les compétences parentales ou de multiplier inutilement les acteurs. On est bien dans une démarche d'équité.

Dans la continuité de cette approche, la prise en considération des jeunes majeurs jusqu'à 21 ans serait une piste de sécurisation et d'accompagnement à la majorité ; ce d'autant que, dans le cadre du Code de Justice Pénale des Mineurs, la PJJ est amenée à accompagner des jeunes jusqu'à 21 ans.



Pour aller plus loin :

vous pouvez consulter le podcast « les voix de l'enfance protégée » réalisé avec Nathalie Vabres, pédiatre coordinatrice UAPED et Santé Protégée, CHU de Nantes et Gaëlle PENDEZEC, médecin référent protection de l'enfance 44 :



[<https://horizon.podcloud.fr/dl/316c5679-9ade-4d8b-8084-6ccc689ec55d.1681122043.mp3>]

Sur qui puis-je m'appuyer ?

Comme l'illustre cette revue, l'accès aux droits englobe des champs variés de la vie quotidienne et implique un grand nombre d'acteurs et de démarches à réaliser. Afin de soutenir au mieux les professionnels dans leur travail éducatif, la direction des missions éducatives de la DIRGO débute un travail autour de cette question de l'accès aux droits. Pour cela, deux actions principales sont en construction :

✓ La création d'une base de données, regroupant les ressources mobilisables (partenaires et outils) au niveau local,



✓ La mise en place d'un partenariat avec le **réseau Information Jeunesse**, [<https://infojeunesfrance.org/reseau-info-jeunes>] dans l'objectif de permettre un accompagnement individuel et collectif à destination des jeunes pris en charge.

LES PARTENAIRES DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE



Emploi / Insertion

- Mission Locale
- Centre d'information et d'orientation
- Pôle Emploi
- Service civique
- Service public régional d'orientation
- Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)



Multi-entrées

- Maison de justice et du droit (MJD) et points d'accès aux droits
- Réseau Information Jeunesse régionaux et service Info jeunesse locaux
- CAF
- Conseil départemental



Santé / Action sociales

- MDA
- CPAM
- CMP
- Planning familial
- Cabinet médical / médecin libéral
- CAF
- Conseil départemental
- Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH)



Éducation / Formation

- Éducation Nationale (rectorat, DSDEN, MLDS, dispositifs relais)
- Conseil régional (Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) et dispositifs régionaux de formations)
- École de la deuxième chance
- Lycée de la nouvelle chance
- Établissement de l'insertion dans l'emploi (EPIDE)
- École de production
- Centre de formations des apprentis (CFA)
- Maisons familiales rurales (MFR)
- Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)



Hébergement

- Union régionale de l'habitat jeune
- Comité locaux pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) et point logements locaux
- Agences départementales d'information sur le logement (ADIL)
- Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) - 115



Culture

- UN-DRAC
- Théâtres nationaux
- Centres dramatiques nationaux
- Centres chorégraphiques nationaux
- ...

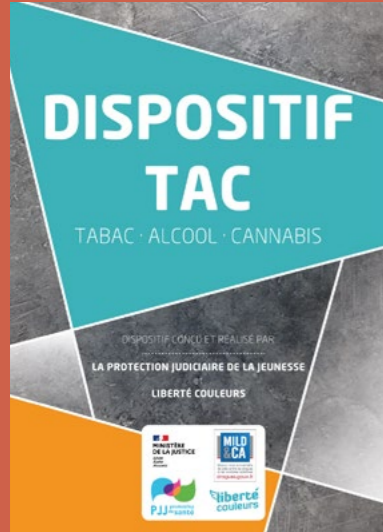


Sport

- DRAJES
- Ligue sportive régionale
- UFOLEP



INFORMATIONS FORMATIONS



La prochaine formation « Anime ton TAC » se déroulera au PTF de RENNES en 2 sessions :

- ✓ Du 16 au 18 octobre 2023
- ✓ Et du 12 au 13 mars 2024

Elle a pour objectifs de s'approprier l'outil et de concrétiser un partenariat dans le montage d'actions de prévention dans le champ des conduites addictives.

Pour plus de renseignements, une vidéo de présentation du « dispositif TAC » est disponible :



[<https://offre-fc.enpjj.fr/fiche-formation/anime-ton-tac-0>]

L'outil est remis pour le service à l'issue de la formation.



PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE « JEUNES » (PSSM JEUNES)

Cette formation a pour objectif d'être en mesure d'apporter un soutien à un jeune qui développe des troubles de santé mentale, présente des signes d'aggravation d'un trouble ou qui est en crise psychique aiguë. Les premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée. Ils sont l'équivalent en santé mentale des premiers secours (formation PSC1) en santé somatique.

Dates des sessions 2023 en PJJ grand-ouest :

- ✓ DT 29/56 : 8 et 9 juin
- ✓ DT 76/27 : 3 et 4 octobre
- ✓ DT 14/50/61 : 5 et 6 octobre
- ✓ DT 44/85 : 13 et 14 novembre
- ✓ DT 49/53/72 : 14 et 15 décembre
- ✓ DT 35/22 : dates à venir

Déploiement de l'outil « Devine-moi si tu peux », un jeu pour découvrir les stratégies de résolutions de problèmes

Outil ludique et interactif pour aider les jeunes à conscientiser les stratégies de résolution de problèmes à partir de situation de la vie quotidienne. Il a été conçu par un groupe projet constitué d'une psychologue de l'IREPS Pays de la Loire, de 3 éducatrices PJJ (de Nantes et Angers) et d'un conseiller technique en promotion de la santé.

Des formations à l'expérimentation de l'outil seront proposées régulièrement sur les territoires du grand-ouest en partenariat avec les IREPS. Pour plus de renseignements, contacter les Conseillers techniques santé de votre territoire.

L'outil est remis pour le service à l'issue de la formation.



Directeur de publication : Guillaume DESCHAMPS

Rédactrices : Tifenn MOREAU et Suzanne ROUSSELET

Contributeur et contributrices : Frédéric AUGER, Agathe BRIAND, Solène CALVEZ, Eric DELEMAR, Patrick DERRE, Armance DESBOIS, Véronique DOUDET, Marc DUBREIL, Typhaine DUMONT-TROLEY, Domitille FERNAGU, Kévin FLEURY, Isabelle GAMBERT, Sabine HUGEL, Karen KUNZ, Florent LAIR, Nicolas LEMONNIER, Séverine LENARDON, Juliette LÉROY, Théo LOCATELLI, Nadia MARECHAL, Sarah MORLOT, Pascale PETIT-SENECHAL, Esther PILLARD, Erwan RICHARD, Marie-Laure SCARMUZZINO, Nathalie SCOUARNEC, Fabienne SELOSSE, Olivier TENAUD, Amélie TOSTIVINT, Jean-François TOURAINE, Régis TRIBALIER, Anne-Laure VERIEN, Angelina WINCENCIAK.

Infographie : Eloïse MAUPILÉ

